Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-E-036
Séance du 11 juin 2024

Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) de Sixt – Passy pour la restauration du sentier de « la route du bout du monde »

Lors de la séance du 11 juin 2024, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux lourds dans la réserve naturelle nationale (RNN) de Sixt – Passy pour la restauration du sentier de « la route du bout du monde ».

Le CSRPN rend **un avis favorable avec les recommandations suivantes :**

- mettre en œuvre les précautions d'usage habituelles :
  - concernant la prévention de toute pollution par des huiles ou carburants ;
  - concernant la prévention de toute introduction d'éventuelles espèces exotiques envahissantes ;
  - le cas échéant, concernant la manipulation des amphibiens, en respectant le protocole sanitaire de la Société Herpétologique de France (SHF)[1];

- éviter si possible le recours à l'héliportage, et le cas échéant utiliser les couloirs identifiés par la RNN comme étant les moins impactants pour l'avifaune.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

1 Voir le protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens sur le terrain : lien.

CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
Secrétariat : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 69453 LYON cedex 06
Tél : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr